

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL

P.V N°20

Réunion du CSRD du 10/03/2009

Etaient présents : MM : M.TAMARDATAZA – M. ATBI - M.HAMMOUTENE.

Ordre du jour :

- 1/- Courrier départ*
- 2/- Etude de requête*
- 3/- Etude de tentative de fraude*

1/-Courrier départ :

PV N° 19 CSRQ du 24/02/09

3/- Etude de requête

Rencontre ESS/ASUC Séniors Dames Championnat Nat 1 A du 23/01/09

- Vu la feuille de match mentionnant l'absence du club ASUC à l'heure du match.*
- Vu le rapport d'arbitre confirmant les faits.*
- Vu la requête du club ASUC expliquant les raisons du non déplacement de leurs clubs à Sétif pour cause, panne de transport.*
- Vu l'ordre de mission visé par la Sûreté Urbaine.*
- Vu l'annulation de l'autorisation de transport par la direction des Transports de la Wilaya de Constantine.*
- Vu les RG de la FAVB, notamment les articles 106 et 107.*

La commission décide

Article 01 : Match homologué en son résultat 3/0 au profit du Club ESS.

Article 02 : le club ASUC est tenu de rembourser les frais de l'organisation de la rencontre engagés par le club ESS.

3/- Etude de tentative de fraude

Rencontre WOR-ESS Séniors Hommes Nat 1 B du 22/01/09.

- *Vu la feuille de match mentionnant la tentative de fraude commise par le club ESS, en effet ce club a tenté de faire jouer un athlète inconnu avec la licence d'un joueur licencié en l'occurrence M.BOUANDAS licence N° 90.*
- *Vu le rapport de l'arbitre confirmant les faits.*

La commission décide

- *Article 01 : Match perdu par forfait pour l'équipe ESS cf à l'article 100 et l'aliéna 13 du BPDRQ des Règlements Généraux de la FAVB.*
- *Article 02 : le secrétaire du club ESS est suspendu 6 mois à compter de ce jour cf à l'aliéna 13 du BPDRQ des RG de la FAVB.*
- *Article 03 : Une amende de 5.000 DA est infligée au club ESS cf à l'aliéna 11 du BSF des RG de la FAVB.*